

# BUDGET 2019 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

## Budget principal

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux,...) des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des ventes de concessions au cimetière, des taxes d'affouage ... et du résultat reporté de l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2019 représentent 962 540,82€.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services payées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges représentent 193 880,00€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue d'une part l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau soit, pour 2019, un montant de 419 442,62€ et d'autre part les dépenses imprévues soit pour cette année 20 447,20€. Le total des dépenses, y compris les 419 442,62 €, représente 962 540,82€.

Les recettes de fonctionnement des communes sont incertaines aussi le choix a été fait de minimiser le montant des dotations attendues.

### Budget 2019 Fonctionnement

| Dépenses   |                     | Recettes  |                     |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Chapitre 011<br>Charges à caractère général              | 119 033,00 €        | 002<br>Résultat   | 490 690,82 €        |
| Chapitre 012<br>Charges de personnel                     | 193 880,00 €        | Chapitre 013<br>Rembt supplémt familial,<br>assurances personnel,<br>CPAM | 4 650,00 €          |
| Budgets annexes,<br>Indemnités élus,<br>subventions (65) | 115 627,00 €        | Chapitre 70<br>Affouages, concessions<br>cimetière                        | 5 835,00 €          |
| Charges financières (66)                                 | 50,00 €             | Chapitre 73<br>Impôts et taxes  | 154 893,00 €        |
| Dépenses imprévues (022)                                 | 20 447,20 €         | Chapitre 74<br>Dotations  | 285 428,00 €        |
| Virement à la section<br>investissement (023)            | 419 442,62 €        | Chapitre 75 - Loyers  | 20 664,00 €         |
| Reversement impôts (73923)                               | 94 061,00 €         | 7788 Produits<br>exceptionnels<br>Remb Assurance                          | 380,00 €            |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                                    | <b>962 540,82 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>962 540,82 €</b> |

Les revenus des immeubles ont été stabilisés par rapport à ce qui a été encaissé en 2018, les travaux prévus dans le logement de la poste n'étant pas terminés au moment du vote du budget.

20 447,20 € ont été placés en dépenses imprévues pour pallier les éventuels travaux ou achats à effectuer au cours de l'année.

Les subventions comprises dans le chapitre 65 en dépense s'élèvent à 59 094,00€ et sont constituées des participations à différentes associations (élus ruraux, élus de la montagne ...) qui apportent une aide précieuse aux petites communes en défendant leurs intérêts au niveau national, au SIEEN qui s'occupe notamment de l'éclairage public, au PNRM, au SIRP (écoles), au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux associations communales qui en font la demande (Comité des fêtes, bibliothèque, Lai Vie Haute ...)

La hausse d'environ 8 000€ par rapport à 2018 s'explique par une hausse du budget de la cantine scolaire, adhésion à e-bourgogne et deux années d'adhésion à Nièvre Ingénierie pour l'instruction de nos permis de construire.

## La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

**Les dépenses d'investissement** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Les recettes d'investissement** : constituées du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés 2 ans auparavant) et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet de la Maison des Générations ou bien à la création d'une desserte forestière...).

### Budget 2019 Investissement

| Dépenses                 |                       | Recettes                           |                       |
|--------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| Résultat (001)           |                       | 001<br>Résultat                    | 37 782,23 €           |
|                          |                       | FCTVA (10222)                      | 27 002,00 €           |
| (16) Emprunts, cautions  | 8 470,00 €            | 13<br>Subventions                  | 621 297,00 €          |
| 20                       | 1 366 270,23 €        | 16<br>Cautions et emprunt          | 300 500,00 €          |
| 21                       |                       | Participation desserte<br>Beaumont | 11 616,00 €           |
| 23                       |                       | Autofinancement (021)              | 419 442,62 €          |
| (022) Dépenses imprévues | 61 531,39€            | 1068 Excédent                      | 18 631,77 €           |
| (040) Amortissements     |                       |                                    |                       |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>    | <b>1 436 271,62 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>              | <b>1 436 271,62 €</b> |
|                          |                       |                                    |                       |

Le budget est équilibré en investissement.

Un programme de travaux a été établi pour l'année 2019. Le montant prévisionnel total est de 1 366 270,23 € en dépenses et 921 297,00€ en recettes (subventions). Un emprunt d'environ 300 000 € sera nécessaire pour équilibrer l'investissement. Il correspond au projet de construction de la maison des générations (maison Fleck). Ce projet sera donc financé pour 419 442€ par notre excédent de fonctionnement, pour 438 213€ par des subventions et par un emprunt d'environ 300 000€.

## BUDGET 2019 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

### Budget annexe Gîte d'étape

#### La section de fonctionnement

| Dépenses                                      |                    | Recettes  |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Chapitre 011<br>Charges à caractère général   | 15 792,00 €        | 002<br>Résultat                                       | 13 975,70 €        |
| Chapitre 012<br>Charges de personnel          | 16 752,00 €        | Chapitre 013<br>Rembt assurance<br>personnel, CPAM    | 0 €                |
| (66) Charges financières                      | 0 €                | 74 - Subvention<br>d'équilibre du budget<br>principal | 7 981,30 €         |
| (042) Amortissements                          | 0 €                | 73<br>Taxe de séjour                                  | 1 000,00 €         |
| (022) Dépenses imprévues                      | 1 000,00 €         | 75<br>Locations                                       | 20 000,00 €        |
| (023) Virement à la section<br>investissement | 9 413,00 €         |   |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>42 957,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                                 | <b>42 957,00 €</b> |

Le gîte communal a besoin de 7 981,30 € du budget principal pour équilibrer ses comptes. Ceci correspond aux derniers six mois de paiement de l'emprunt.

#### La section d'investissement

| Dépenses              |                    | Recettes                        |                    |
|-----------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| 001 Résultat          | 12 699,81 €        | 001 Résultat                    |                    |
| (16) Emprunts         | 7 913,00 €         | 1068<br>Affectation du résultat | 12 699,81 €        |
| 20, 21, 23            | 1 500,00 €         | (021) Autofinancement           | 9 413,00 €         |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>22 112,81 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>           | <b>22 112,81 €</b> |

De petits programmes d'investissement d'un total de 1 500€ sont prévus, il s'agit de commencer à prévoir le changement de la literie et d'acquérir quelques meubles ainsi qu'un barbecue.

## BUDGET 2019 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

### Budget CCAS

Le budget du CCAS s'élève à 3 850,00€ en dépenses et en recettes.

La recette est constituée d'une subvention communale de 3 397,20€ et d'un excédent reporté de 452,80€.

La dépense est constituée de l'achat de colis de Noël pour les personnes de 78 ans et plus pour un montant de 3000,00€ et de dons ou secours imprévus pour un montant de 850,00€ dont 350€ d'aide à 7 élèves du collège pour un voyage scolaire en Espagne.

## BUDGET 2019 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

### Budget annexe Assainissement

#### La section de fonctionnement

| Dépenses  |                    | Recettes                                      |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Chapitre 011<br>Charges à caractère général     | 12 498,50 €        | 002<br>Résultat                               | 7 439,50 €         |
| 66<br>Charges financières                       | 0 €                | Chapitre 70<br>Taxes et redevances            | 9 700,00€          |
| 67 Titres annulés                               | 30,00€             | Subvention d'équilibre du<br>budget principal | 0 €                |
| 042 - Amortissements                            | 11 310,00€         |   |                    |
| 022 Dépenses imprévues                          | 930,00 €           | 77 (042)<br>Amortissements                    | 8 568,00 €         |
| (023) Virement à la section<br>investissement   | 222,00 €           |   |                    |
| 706129 Rembt redevance<br>Agence de l'eau (014) | 717,00             |   |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                           | <b>25 707,50 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                         | <b>25 707,50 €</b> |

En 2017 une subvention d'équilibre du budget communal avait été nécessaire. Elle se montait à 1 735,12€. Il avait donc été décidé de procéder à une augmentation de l'abonnement et du prix du m3 afin que ce budget qui ne concerne que les habitants du bourg soit autonome.

En 2019, comme en 2018, il ne sera donc pas nécessaire d'abonder le budget assainissement.

## La section d'investissement

| Dépenses                |                    | Recettes                        |                    |
|-------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| 001 - Résultat          |                    | 001<br>Résultat                 | 23 624,78€         |
| 16- Emprunts            | 0 €                | 13<br>Subventions               | €                  |
| 20, 21, 23              | 26 592,35 €        | (021) Autofinancement           | 222 €              |
|                         |                    | 1068<br>Affectation du résultat | 3,57 €             |
| 022- Dépenses imprévues |                    | (040) Amortissement             | 10 885,00 €        |
| (040) Amortissement     | 8 568,00 €         | Amortissement                   | 425,00 €           |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>   | <b>35 160,35 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>           | <b>35 160,35 €</b> |

Le programme d'investissement prévu pour un montant de 26 592,35€ concerne la réhabilitation de la station (changement du sable et plantation d'un nouveau filtre de roseaux) qui n'a pas pu être réalisé en 2018.